

FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

POSITION DU POSTE	INTITULÉ	Conseiller / Conseillère technique examens - Éducation Physique et Sportive
	CADRE GÉNÉRAL	La mission de conseiller / conseillère technique aux examens est placé(e) sous l'autorité de Madame la Rectrice et des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS.
	INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE	L'inspection pédagogique régionale assure le pilotage et l'évaluation de la discipline EPS et des professeurs qui en assurent l'enseignement. Elle contribue à l'accompagnement des enseignants par la proposition et la mise en œuvre d'un plan de formation et d'un plan d'animation académique. En lien avec les services du rectorat, elle contribue à l'accompagnement et l'évaluation de la politique éducative conformément au projet académique sur la base du plan de travail académique. En lien avec l'UNSS, elle assure également une mission de contrôle et d'accompagnement des associations sportives des établissements scolaires du second degré.
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	Dans le cadre de l'aide au pilotage des examens, le conseiller / la conseillère technique aux examens a une fonction d'appui au corps d'inspection.
	MISSIONS	Les missions académiques s'effectueront sous l'autorité des IA IPR EPS, dans le cadre du pilotage pédagogique partagé qui vise à conjuguer l'ensemble des actions de l'encadrement pour la réussite de tous les élèves : • Contribuer à l'organisation de la mise en œuvre des examens • Contribuer au pilotage des examens
	COMPÉTENCES ET EXIGENCES	Ce poste requiert des compétences spécifiques parmi lesquelles - une connaissance de l'organisation des examens en EPS (voie générale, technologique et professionnelle) - une capacité à anticiper, organiser et rendre compte de manière régulière en s'inscrivant dans une ligne hiérarchique académique - une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral - une maîtrise de l'outil informatique (Excel).
MODALITÉS ADMINISTRATIVES	CONDITIONS DE RECRUTEMENT	Poste à profil: ouvert aux enseignants d'EPS titulaires du secteur public (certifiés et agrégés) exerçant (ou ayant exercé) de préférence en lycée. Rémunération: indemnité pour mission spécifique (ajustement au regard des missions et du territoire) Poste à pourvoir à compter du 1er septembre 2024.
	DÉPOT DE CANDIDATURE	Toute candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation, un curriculum vitae à adresser par voie électronique, sous couvert de votre chef d'établissement à : ce.ipr@ac-bordeaux.fr Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le mardi 20 avril 2024 (par courriel uniquement).
	CONTACT	Renseignements spécificités des missions : IA-IPR EPS de votre secteur Envoi du dossier de candidature : Secrétariat des IA-IPR : ce.ipr@ac-bordeaux.fr